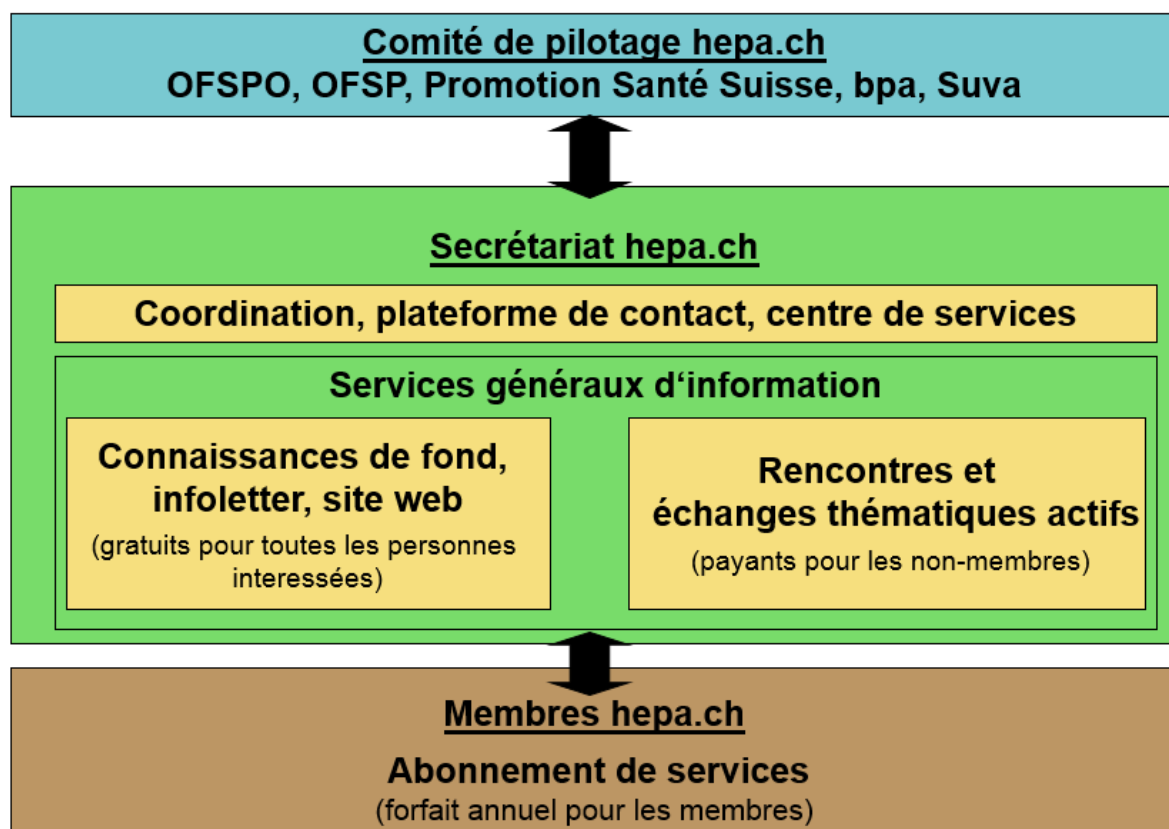




Macolin, 2017

Document de base hepa.ch 2017 Secrétariat / Membres du réseau

Organigramm du réseau hepa.ch



- | | | |
|----|--|----------------------|
| 1. | <p>Le réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch est un groupement volontaire d'organisations, d'institutions et d'entreprises attachées à promouvoir la santé par l'activité physique et le sport (health-enhancing physical activity hepa). Ses membres sont des entités actives en Suisse, à des niveaux divers – national, cantonal ou local.</p> <p>Le réseau hepa.ch est financé essentiellement par l'Office fédéral du sport (OFSP). C'est également l'OFSP qui, en collaboration avec des partenaires, le dirige.</p> | Nom /
Financement |
| 2. | <p>Le réseau hepa.ch s'efforce, à travers l'action de ses membres, d'encourager la population à bouger dans le but de promouvoir sa santé, son bien-être et sa qualité de vie.</p> <p>Concrètement, ses principales missions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Sensibiliser</i>
Diffuser des connaissances de fond sur l'activité physique bénéfique pour la santé. b) <i>Renforcer la collaboration</i>
Renforcer les échanges et la communication entre les membres, densifier leurs relations. | Buts |
| 3. | <p>Le réseau hepa.ch se compose</p> <ul style="list-style-type: none"> - du comité de pilotage, - du secrétariat, - des membres. | Composition |
| 4. | <p>Le comité de pilotage est placé sous la responsabilité de l'OFSP. Il décide de l'orientation stratégique du réseau. Il assiste le réseau et le secrétariat dans l'accomplissement de leurs tâches.</p> | Comité de pilotage |
| 5. | <p>Le secrétariat assume les fonctions opérationnelles du réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il constitue un centre d'information et de coordination. - Il prépare les activités du comité de pilotage et met en œuvre ses décisions. - Il organise et gère une plateforme d'informations et d'échanges à l'intention des membres. | Secrétariat |

6. Le secrétariat de hepa.ch propose gratuitement à tous les spécialistes et à toutes les personnes intéressées les services suivants :
- Services gratuits
du secrétariat
- *Information et coordination*
Centralisation de connaissances de fond et d'informations sur une plateforme consacrée à la promotion de la santé par l'activité physique et le sport; accueil et renseignements pour les experts, les personnes intéressées et les membres; gestion du site web www.hepa.ch, qui donne des informations importantes sur le réseau et des liens vers tous les partenaires et les membres.
 - *Infolettre*
Publication régulière d'une infolettre consacrée aux actualités de la promotion de la santé par l'activité physique et le sport.

Les membres peuvent proposer au secrétariat des articles à faire paraître dans la lettre d'information. Le secrétariat se réserve le droit de choisir les articles à publier ou d'apporter des modifications d'ordre rédactionnel.
7. Les rencontres du réseau (avec repas) ont lieu une à deux fois par année. Elles portent sur des thèmes liés à la promotion de la santé par l'activité physique et le sport. Pour les non-membres, la participation à ces rencontres est payante, le prix étant indiqué dans l'annonce. Pour les membres, la participation est comprise dans l'abonnement de services annuel.
- Services payants
du secrétariat
- Pour les membres de hepa.ch, les réunions du réseau sont incluses dans le montant forfaitaire annuel des abonnements de services. De plus, chaque organisation membre peut tenir gratuitement un stand d'information lors de la réunion.
8. Tous les membres de hepa.ch bénéficient de l'ensemble des services du secrétariat du réseau dans le cadre d'un abonnement de services.
- Abonnement de
services
- L'abonnement de services est souscrit moyennant un forfait annuel. Le montant de ce forfait est déterminé par le comité de pilotage et réexaminé chaque année (coût du forfait depuis le 1^{er} janvier 2011: 150 CHF).
- L'abonnement de services inclut tous les services du secrétariat mentionnés aux points 6 et 7. En outre, il donne droit aux prestations suivantes:
- Inscription dans le répertoire des membres du réseau (web + forme imprimée) avec, pour chaque abonné, la possibilité de mettre son propre lien sur www.hepa.ch.
 - Réseautage actif, possibilité de prendre contact et d'échanger des informations avec des représentants d'autres organisations

membres; possibilité de participer à des groupes de travail et à des groupes d'experts, ce qui permet un accès rapide à des informations d'actualité.

- Possibilité, pour deux personnes appartenant à la même organisation membre, de participer aux rencontres du réseau; accès facilité à ces rencontres pour d'autres collaborateurs.

9. Chaque membre de hepa.ch renouvelle son abonnement de services chaque année au prix en vigueur et reçoit une facture dans les deux premiers mois de l'année en cours.

Facturation de l'abonnement de services

10. Peuvent devenir membres du réseau hepa.ch les organisations suivantes:

Membres de hepa.ch

- organisations ou associations professionnelles dont la sphère d'activité s'étend à l'ensemble de la Suisse ou à une région linguistique, et dont l'une des activités centrales au moins s'inscrit dans le domaine du sport et de l'activité physique;
- organisations cantonales ou régionales dont les activités portent essentiellement sur les questions liées au sport et à l'activité physique;
- institutions qui s'occupent de formation ou de recherche et de développement dans le domaine du sport et de l'activité physique.

11. Pour permettre au réseau de mener à bien ses missions et d'atteindre ses objectifs, toute organisation membre de hepa.ch s'engage à:

Tâches et obligations des membres

1. diffuser les connaissances de fond

Le document de base «Activité physique et santé»¹ fait référence pour la promotion de l'activité physique (**health-enhancing physical activity**). Il résume l'état actuel des connaissances en la matière. Les membres du réseau, dans leur sphère d'activité respective, informent sur les recommandations, les stratégies et les mesures décrites dans ce document, puis orientent leurs activités à partir de ces éléments.

2. participer activement aux échanges

Les éléments suivants sont essentiels pour le succès et la pérennité du réseau hepa.ch:

- entretien des relations lors de rencontres,
- échange des connaissances,
- collaboration.

L'existence du réseau hepa.ch dépend de l'engagement de ses membres. Par conséquent, les organisations membres confient à des collaborateurs la tâche de participer activement aux

¹ Office fédéral du sport (OFSP), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse, Bureau de prévention des accidents bpa, Suva, Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch. Document de base «Activité physique et santé». Macolin, OFSP, 2013. Téléchargement: www.hepa.ch

échanges (participation aux rencontres, participation à des tables rondes).

Les membres:

- échangent des idées, des connaissances et des expériences et les rendent accessibles;
- développent et intègrent les expériences faites;
- encouragent et soutiennent la conception et la réalisation des projets de chacun;
- définissent des activités de manière concertée et coordonnent les mesures de mise en œuvre (quoi? où? quand? comment? qui? avec qui?).

3. fournir des informations fiables

Le secrétariat est l'organe qui coordonne l'ensemble des informations. Tous les membres lui transmettent régulièrement les informations concernant leurs activités et publications du moment afin qu'elles puissent être rendues accessibles aux autres membres du réseau.

12. Les organisations intéressées qui correspondent au profil décrit au point 10 peuvent en tout temps adresser au secrétariat une demande d'adhésion écrite, à laquelle elles joignent les documents qui présentent/décrivent leurs activités et leurs offres.

Adhésion /
Admission

L'admission d'un nouveau membre est du ressort du secrétariat. La décision est prise sur la base des éléments suivants:

- demande d'adhésion écrite,
- documents qui présentent/décrivent les activités et les offres de l'organisation.

13. Les membres peuvent en tout temps, par une déclaration écrite, mettre fin à leur adhésion. Les prestations non utilisées de l'abonnement de services ne sont pas remboursées.

Résiliation /
Exclusion

De son côté, l'OFSPPO peut, après discussion avec le comité de pilotage, exclure en tout temps un membre. Dans ce cas, le membre exclu reçoit une justification écrite. Les prestations non utilisées de l'abonnement de services peuvent être remboursées proportionnellement.